

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 MAI 2023.

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt trois

Le seize mai à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence de Monsieur Castellano Jean-François, Maire.

Date de convocation et d'affichage du conseil municipal : 5 mai 2023.

Présents :

M. Bailly David, Mme Bertheau Sylvie, Mme Blondelet Sylvie, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, Mme Couillaut Nina, Mme Dareau Pascale, M. Deverrewaere Anthony, M. Duméry Eddy, Mme Frot Patricia, M. Hayez Christian, Mme Lahiré Annie, M. Scoupe Jean-Claude et M. Viguié Pascal.

M. Bailly David a été désigné secrétaire.

SDE 18 plan de financement prévisionnel pour l'extinction de l'éclairage public du bourg en dehors de la route départementale de Léré/Belleville sur Loire (RD751) et de la route départementale de Savigny en Sancerre (RD152) de 23h à 5h (dossier 2023-03-060).

Le conseil municipal décide à l'unanimité, par 15 voix pour, d'accepter le plan de financement prévisionnel du S.D.E. 18 pour l'extinction de l'éclairage public du bourg en dehors de la route départementale de Léré/Belleville sur Loire (RD751) et de la route départementale de Savigny en Sancerre (RD152) de 23h à 5h pour un coût global de 6 814.75 € H.T. soit 3 407.38 € H.T. à la charge de la commune.

SDE 18 plan de financement prévisionnel pour le remplacement des lanternes d'éclairage public par des lanternes LED sur les routes départementales de Léré/Belleville sur Loire (RD751) et de Savigny en Sancerre (RD152) (dossier 2023-03-061).

Le conseil municipal décide à l'unanimité, par 15 voix pour, d'accepter le plan de financement prévisionnel du S.D.E. 18 pour le remplacement des lanternes d'éclairage public par des lanternes LED sur les routes départementales de Léré/Belleville sur Loire (RD751) et de Savigny en Sancerre (RD152) pour un coût global de 79 709.76 € H.T. soit 39 854.88 € H.T. à la charge de la commune.

SDE 18 plan de financement prévisionnel pour la pose de deux spots LED encastrés sur la place du monument aux morts. (dossier 2023-03-010).

Le conseil municipal décide à l'unanimité, par 15 voix pour, d'accepter le plan de financement prévisionnel du S.D.E. 18 pour la pose de deux spots LED encastrés sur la place du monument aux morts pour un coût global de 2 720.22 € H.T. soit 1 360.11 € H.T. à la charge de la commune.

Agrandissement de la boulangerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 15 voix pour, de confier la construction de l'agrandissement de la boulangerie à M.V.T. Myriam Vermande Tassin, architecte D.E. H.M.O.N.P. - 46 avenue de Saint Amand - 18 000 Bourges (architecte ayant réalisé la construction initiale).

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer le contrat de maîtrise d'œuvre d'une valeur de 22 000 € HT.

Panneau lumineux :

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 MAI 2023.

Il est proposé d'installer un panneau lumineux d'information à côté de la halle couverte. Pour se faire, il est nécessaire de se raccorder aux réseaux électrique et internet puis de réaliser un plot en béton.

Le coût est d'environ 15 000 € T.T.C. sans compter les travaux de VRD et la maintenance. Des recherches de subventions sont en cours. Le conseil municipal décide par 14 voix pour et une abstention de continuer ce projet sous réserve de financements.

Panneau pocket :

La proposition d'installer aux trois entrées de bourg des informations « panneau pocket » n'est pas retenue.

Construction d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

Monsieur le Maire présente des devis pour la construction d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière.

- L'entreprise Frelat a envoyé une offre pour la construction d'un columbarium d'un montant de 5 958.33 € H.T. et une pour le Jardin du souvenir d'un montant de 3 733.33 € H.T.
- L'entreprise SBT a envoyé une offre pour la construction d'un columbarium d'un montant de 8 050 € H.T. et une pour le Jardin du souvenir d'un montant de 3 778.00 € H.T.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, par 15 voix pour :

- de retenir l'offre la mieux disante soit celle de l'entreprise Frelat pour un montant de 9 691.66 € H.T. pour la construction d'un nouveau columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière.
- de demander une subvention à l'état dans le cadre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour ces travaux à hauteur de 40 %.
- d'accepter le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Construction d'un columbarium et d'un jardin du souvenir	9 691.66 € H.T.	D.E.T.R.	3 876.66 € H.T.	40 %
		Fonds propres	5 815.00 € H.T.	60 %
Total	9 691.66 € H.T.	Total	9 691.66 € H.T.	100 %

Illuminations de Noël :

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 15 voix pour, de renouveler un contrat pour les illuminations de Noël pour 3 ans avec Citéos.

Marché de Noël :

Le conseil municipal décide par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions de tirer un feu d'artifice d'un montant de 3 000 € lors du marché de Noël le dimanche 3 décembre 2023 à la halle couverte.

Attribution de subventions 2.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 15 voix pour, de verser les subventions suivantes :

Article	Bénéficiaires	Montant
65748	Conseil Départemental de l'accès aux droits du Cher SIRET 181 857 582 00017	150 €
65748	Office municipal culturel de Belleville, SIRET 388 063 356 00017	200 €
65748	Les amis de la bibliothèque du Cher SIRET 775 022 114 00026	110 €
65748	Accueil du Canton de Léré, n°018004163.	100 €
65748	D.D.E.N. (délégués départementaux éducation nationale), SIRET 328 851 459 00018	50 €

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 MAI 2023.

65748	Atelier de peinture Gribouille, W181001775	200 €
65748	Amicale des Sapeurs-Pompiers de Santranges. SIRET 809 562 499 00016	300 €
65748	Section Jeunes Sapeurs-Pompiers Pays Val Sancerrois. SIRET 821 521 879 00014	300 €
65748	Association des Baltringues de la Grande Borne. SIRET 904 007 713 00012	150 €
65748	ADMR travailleuses familiales, SIRET 310 370 432 00018	400 €
65748	Facilavie, SIRET 775 022 361 00015	400 €
65748	Lyre Léréenne (fanfarre) 413 477 811 00017	420 €
65748	Ecole musique Léré, 413 477 811 00017	140 €
65748	ACPG canton de Léré	100 €
65748	Coopérative scolaire école de Léré	300 €
65748	Souvenir Français	100 €
65748	Anciens Combattants Sury-près-Léré	150 €
65738	Voyage Claude Tillier, voyages 1 Jura et 4 Angleterre	415 €
65738	Lycée Pierre Gilles de Gennes, voyage 1 Jura 2 Paris et 3 Espagne	620 €
65574	Fonds de solidarité (Conseil Départemental) SIRET 221 800 014 00013	700 €
6062	Restos du cœur (achat de produits alimentaires)	400 €

Après délibération,

- le conseil municipal décide par 13 voix pour, (M. Viguié et Mme Lahiré ne participent pas au vote) de verser une subvention de 150 euros à l'ALS Football de Léré.
- le conseil municipal décide par 14 voix pour, (M. Duméry Eddy ne participe pas au vote) de verser une subvention de de 500 € à la société de chasse A.P.C.S., n°W181002094.
- le conseil municipal décide par 14 voix pour, (M. Bordu Gérard ne participe pas au vote) de verser une subvention de de 1 400 € à l'association du comice agricole du canton de Léré 2023.
- le conseil municipal décide par 13 voix pour, (M. Castellano Jean-François et M Duméry Eddy ne participent pas au vote) de verser une subvention de 500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Léré.

Syndicat du Pays Sancerre Sologne :

M. Scoupe résume le bilan d'activités 2022 : la trame verte et bleue, la mobilité rurale, les jachères fleuries, OPAH, SCOT, mission locale...

Le bilan est disponible à la mairie.

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait part:

- du prochain remplacement du lave-vaisselle de la salle des Fêtes.
- du non souhait d'acquérir la parcelle ZN 83 appartenant à Melle Millet Nicole.
- qu'une simulation de crise est organisée avec Prépa Risk le 22 juin de 14h30 à 17h.
- du coût du nettoyage de la cuisine et de son matériel au restaurant les prés dans le plat s'élève à 3 180 € T.T.C.
- des remerciements de M. Chasco pour l'autorisation de garer son car dans la cour des ateliers municipaux et de Mme Hoerth pour l'octroi d'une subvention pour le permis de conduire.
- de l'organisation d'un petit déjeuner le lundi 19 juin à 8h à la mairie avec le personnel communal et les élus.
- de la représentation de la commune par Mme Couillaut au run and bike scolaire et à l'inauguration de la table de ping-pong à l'école de Léré.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 5 juillet 2023 à 19h.

M. Scoupe explique que les contrats avec les futurs médecins et les créations des centres de Santé de Léré et de Savigny en Sancerre sont en cours de finalisation.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 MAI 2023.

Mme Cadete a besoin de deux personnes de la commission animation pour le marché de samedi 20 mai 2023. Melle Adeline Dollet qui a réalisé un travail de recherches sur l'église Saint Jean Baptiste sera présente le dimanche du week-end des journées du Patrimoine. Elle informa que 28 personnes étaient présentes à la séance de cinéma commentée sur la Gascogne.

Mme Frot demande où en est le dossier avec l'EPFLI. Monsieur le maire répond que l'enquête publique est terminée et qu'il n'y a eu aucune remarque inscrite sur le registre.

M. Viguié informe que le conseil départemental a décidé de maintenir la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages devenus hors service, de ce fait il faut vérifier que les anciennes canalisations soient systématiquement enlevées lors de la pose de nouvelles.

Il demande si la mairie a reçu un mail de l'association des maires ruraux de France avec un modèle de courrier à l'attention des députés concernant le devenir des compétences eau et assainissement collectif.

M. Bailly informe que l'entreprise « Autrive serrurerie » a établi un devis pour des crémones et des serrures à changer ainsi que la vérification des volets roulants pour le restaurant.

Mme Dareau demande si elle peut intégrer la commission animations. La réponse a été favorable.

La séance est levée à 22h.

Le secrétaire de séance
David BAILLY



Le Maire
Jean-François CASTELLANO

